



Infos, aspn-paca :

La gestion des déchets ménagers dans la Région, dans le Var et plus particulièrement dans la Provence verte avec TechnoVar

* «En application de **la loi NOTRE*** publiée le 7 août 2015, la région devient compétente pour la révision et le suivi des **Plans de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)**. Les acteurs chargés de la mise en œuvre, à savoir les acteurs publics et privés, de la collecte et du traitement des déchets restent inchangés et le PPGDND reste opposable au tiers.

Le département du **Var** a souhaité conserver la réalisation de l'enquête publique et transmettra le projet de plan à la région pour approbation à l'issue de l'enquête publique. Un document de planification sera ainsi valide pour le territoire varois jusqu'au vote du nouveau plan régional.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, publiée en août 2015, fixe de nouveaux objectifs nationaux pour la prévention, la valorisation et l'économie circulaire. La création d'équipements de valorisation énergétique et le tri à la source des bios déchets en sont les principales mesures.

Le programme d'action établi dans le **PPGDND du Var** tend largement vers ces objectifs nouvellement assignés par l'Etat. Une réévaluation de ces mesures sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional des Déchets.»

Ce plan vise à orienter et coordonner les actions des pouvoirs publics et des organismes privés. Son objectif, assurer une gestion plus vertueuse des déchets non dangereux dans le Var avec pour objectifs à **l'horizon 2027** :

- réduire la production globale de 10% ?
 - réduire les déchets ménagers non-recyclables de 30% ?
 - augmenter le taux de recyclage de 30% ?
- Comment ?

*extrait de « présentation du PPGDND » <http://www.var.fr/gestion-des-dechets>

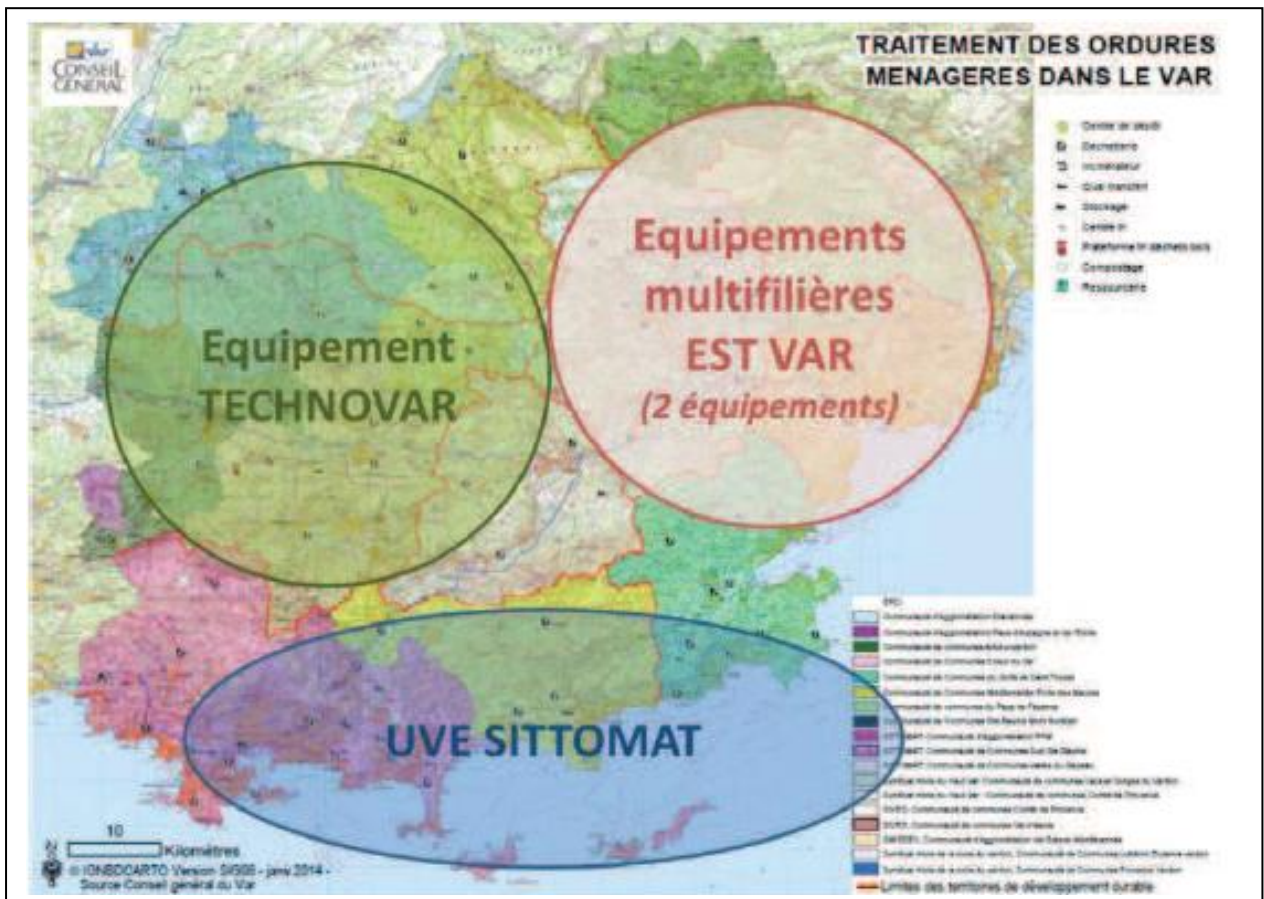
*Nouvelle Organisation Territoriale Régionale

En augmentant et améliorant la filière de tri afin de réduire la part de déchets ultimes enfouis ; 44% (350 000tonnes) en 2012 pour 1 003 269 habitants, nous serons probablement 1 200 000 h en 2027 !

Afin d'améliorer cette filière une partie de ce qui est putrescible ou inflammable sera transformé en énergie primaire (gaz) ou secondaire (thermique) la part enfouie devrait passer à 20% !

L'enquête publique à été lancée le 9 septembre et se terminera le 21 octobre.
Le département devra proposer à la région son PPGDND pour le 1 janvier 2017

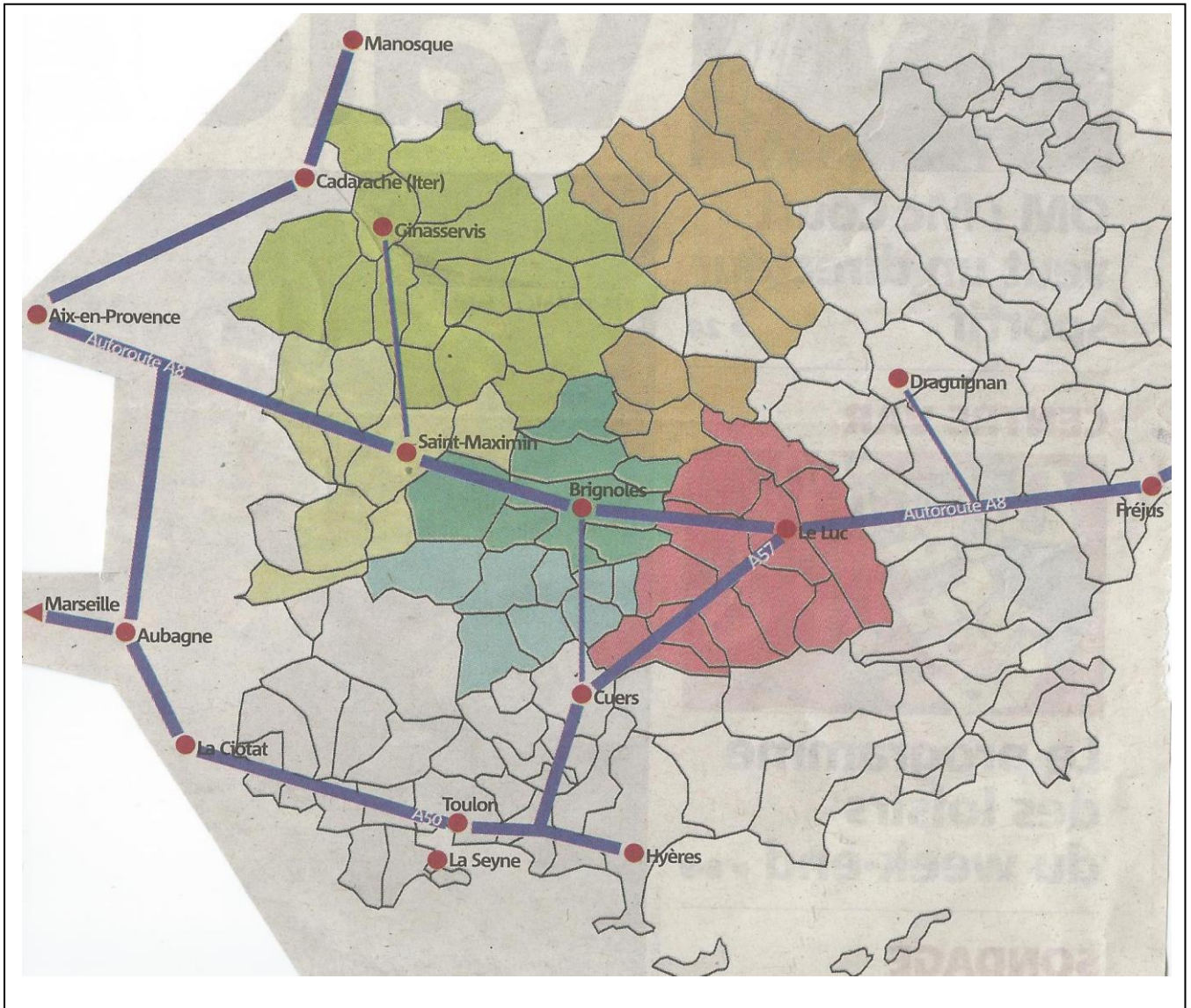
Organisation à l'échelle du Département :



Le département est découpé en 3 zones prédéfinies : Centre Ouest, Littoral et Est Var, chacune doit proposer ses solutions de collectes, de traitement, de valorisation et de stockage de ses déchets.

Ces 3 zones devront tenir compte des conclusions de cette enquête pour proposer la meilleure solution de gestion.

Notre Provence verte est incluse dans « Technovar » avec les communes de la future agglomération faisant partie du SIVED, avec la Comcom. Cœur du Var, ou dépendantes des syndicats mixtes Haut-Var et Zone Verdon.



TechnoVar rassemblera 66 communes = 166 000 habitants = 150 000 tonnes ? de déchets, ratio suivant délibération du CD83 : <http://www.var.fr/documents/35004/698739/08-+D%C3%A9lib%C3%A9ration+du+CD83+relative+%C3%A0+l'Arr%C3%AAt+du+PPGDND.pdf/e98f290-0ff4-48f6-8726-98965bc3a933>)

TechnoVar devra proposer, après la validation du PPGDND départemental, la création d'une unité de traitement et de valorisation des déchets qui devra produire de l'énergie et limiter le volume de déchets ultimes à 20% ? pour pouvoir les stocker dans les centres existants.



Tout cela de façon « propre » en limitant les transports (poste important de pollution sur notre territoire) et économique en revendant l'énergie produite.

Un exercice difficile sans la participation des habitants, il faudra revoir les méthodes d'incitation.

Nous devons nous intéresser à l'ensemble de ce projet, nous devons **TOUS** nous y intéresser. Je vous engage, dès maintenant, à consulter le projet départemental sur le site du CD du Var : <http://www.var.fr/gestion-des-dechets> pour avoir une idée de l'enjeu. Vous pouvez donner votre avis sur les propositions du département avant le 21 octobre.

Puis, **TechnoVar**, à son tour présentera son projet. A ce moment nous devons, nous, y participer, faire des propositions, en espérant que le citoyen y soit invité.

Il y va de l'intérêt de Tous, nous devons prendre en main Nos déchets, c'est de notre responsabilité, afin de diminuer notre empreinte si lourde sur l'environnement et principalement sur la **qualité de nos eaux, de notre air et sur notre biodiversité**.

Nous vous tiendrons informés. N'hésitez pas à nous interpeller.

Pierre Arnout, pour l'ASPN-PACA, le 7 octobre 2016.